Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Recommandation 1751 (2006)[1]

Diversité culturelle du Caucase du Nord

Assemblée parlementaire

1. Dans la Fédération de Russie, le Caucase du Nord est une région géographique, culturelle, historique et linguistique, où se sont établis et coexistent plus de 40 peuples possédant différentes cultures et confessions, dont l'islam (sunnite, chiite), la chrétienté (orthodoxe, monophysite), le judaïsme et le bouddhisme, et où sont parlées une multitude de langues d'origines différentes.

2. La région comprend les sept républiques suivantes: Adyghéie, Karatchaevo-Tcherkessie, Kabardino-Balkarie, Ossétie du Nord-Alania, Ingouchie, Tchétchénie et Daghestan.

3. Les phénomènes identitaires, ethniques et confessionnels, leur instrumentalisation par des Etats voisins ayant des intérêts divers dans la région, l'absence réelle d'une tradition de démocratie politique, le haut niveau de corruption et de népotisme, la faible attention dont font systématiquement l'objet les problèmes de la culture et de l'éducation, ainsi que l'absence de dialogue interculturel et interreligieux en font une zone d'instabilité et, par conséquent, de violence.

4. Depuis l'éclatement de l'Union soviétique, on observe l'affaiblissement et, dans certains cas, la rupture des liens politiques, économiques, culturels et humains entre les peuples du Caucase du Nord en général et, plus particulièrement, entre les représentants des milieux culturels, des écrivains, des enseignants et des chercheurs de la région. Cette situation a eu et continue à avoir un impact négatif.

5. La région du Caucase du Nord reste une région avec un très haut niveau d'enseignement secondaire et supérieur, avec beaucoup de centres de recherche scientifique, y compris dans le domaine des sciences humaines. C'est une région où une bonne éducation des enfants est une valeur familiale et la fierté des parents et des grands-parents, indépendamment de leur niveau de vie, du milieu social, de la nationalité ou de la religion. Chaque république du Caucase du Nord possède une infrastructure bien développée d'établissements culturels, de théâtres, de musées, de bibliothèques et de centres sportifs.

6. L'Assemblée parlementaire souhaite qu'au niveau des autorités fédérales et régionales de la Russie il y ait une prise de conscience de l'importance, à moyen et long termes, de la culture et de l'éducation, de la diversité culturelle, et du dialogue interculturel et interreligieux comme fondements possibles de la stabilité et de la démocratisation dans la région du Caucase du Nord.

7. A cet égard, elle salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Education et des Sciences de la Fédération de Russie, en étroite coopération avec le représentant spécial du Président de la Russie pour les régions du sud de la Russie, d'avoir organisé, en 2005, des conférences de ministres de la Culture et de l'Education du Caucase du Nord et du sud de la Russie, dont l'objectif était une meilleure coordination des activités des différents organes du pouvoir dans la région.

8. Toutefois, l'Assemblée regrette que, jusqu'à présent, les politiques culturelles et éducatives aux niveaux fédéral et régional n'aient pas tenu suffisamment compte des spécificités multiethniques de cette région.

---

1. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 29 mai 2006 (voir Doc. 10869, rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteuse: Mme Anne Brasseur).

9. Il est nécessaire de développer la coopération culturelle transfrontalière, en organisant différentes manifestations culturelles entre les républiques du Caucase du Nord et avec les régions du sud de la Russie ainsi qu'avec les Etats du Caucase du Sud.

10. Le problème de financement de la culture et de l'éducation reste sérieux, malgré les récents efforts du gouvernement fédéral destinés à augmenter les salaires et à améliorer les conditions sociales dans ces domaines. Les pouvoirs publics pourraient prêter plus d'attention au financement des domaines de la culture et de l'éducation, surtout dans les régions multiculturelles et multiconfessionnelles.

11. L'Assemblée condamne fermement le fanatisme religieux et l'utilisation des identités culturelles à des fins terroristes. A cet égard, elle rappelle sa Recommandation 1687 (2004), «Combattre le terrorisme par la culture». Elle rappelle qu'il est nécessaire de favoriser le dialogue interreligieux, surtout dans les milieux de la jeunesse qui sont souvent la proie des extrémistes religieux extérieurs.

12. L'Assemblée souligne la nécessité de préserver et de développer les langues des peuples du Caucase du Nord, d'encourager l'apprentissage de la langue russe comme langue officielle de l'Etat, ainsi que celui des langues étrangères. Elle rappelle que la Russie a signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (STE no 148) en 2001, mais qu'elle ne l'a pas encore ratifiée, et invite les autorités du pays à accélérer le processus de ratification.

13. L'Assemblée se félicite des initiatives du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne en faveur de la région, mais considère qu'elles ne devraient pas se limiter à la Tchétchénie.

14. En conséquence, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres:

14.1. d'élaborer, en étroite coopération avec la Fédération de Russie, une stratégie des politiques culturelles et éducatives du Caucase du Nord à moyen et long termes, avec des composantes à la fois fédérales et régionales qui tiennent compte des spécificités multiethniques et multiconfessionnelles de cette région, dans le cadre du respect des droits de l'homme, en s'inspirant aussi d'autres expériences européennes;

14.2. d'examiner la possibilité de lancer un nouveau programme pour le Caucase, en s'inspirant de l'expérience positive du programme STAGE pour les trois pays du Caucase du Sud;

14.3. de privilégier l'organisation des séminaires de formation et d'autres actions culturelles et/ou éducatives dans la région du Caucase du Nord, dans le cadre des programmes des activités de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie;

14.4. d'encourager l'élaboration d'un manuel de l'histoire des peuples du Caucase du Nord;

14.5. d'examiner l'opportunité d'inclure la région dans les programmes d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe, y compris les programmes conjoints avec l'Union européenne, pour développer le tourisme culturel, faire connaître son patrimoine au reste de l'Europe et créer des emplois.

15. L'Assemblée invite les autorités de la Fédération de Russie:

15.1. à introduire l'histoire des peuples du Caucase du Nord dans le curriculum des disciplines historiques enseignées dans les établissements d'enseignement des républiques du Caucase du Nord et du sud de la Russie, ainsi que dans les autres régions;

15.2. à promouvoir les connaissances des différentes religions et à encourager une culture de la tolérance, surtout parmi la jeune génération de la région, dans l'esprit de sa Recommandation 1720 (2005), «Education et religion»;

15.3. à initier l'organisation d'un forum parlementaire avec les représentants des milieux culturels et éducatifs, et des différentes confessions des républiques du Caucase du Nord pour élaborer des mesures visant à rétablir la confiance dans la région;

15.4. à encourager les échanges d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants entre les établissements d'enseignement supérieur du Caucase du Nord et des autres régions de la Fédération de Russie;

15.5. à encourager les jumelages entre les musées et les bibliothèques des républiques du Caucase du Nord et du sud de la Russie, ainsi qu'avec ceux des pays européens, et à mettre en œuvre des projets communs tels que des expositions, des itinéraires culturels, des festivals de la jeunesse et des étudiants;

15.6. à encourager au niveau régional la production d'émissions de télévision et de radio sur la diversité culturelle et religieuse, les langues, les littératures et les traditions des peuples du Caucase du Nord;

15.7. à envisager la possibilité d'accorder des avantages fiscaux aux entreprises et aux sociétés présentes dans la région, pour le financement de projets culturels et éducatifs, et pour des actions de mécénat ou bien d'autres formes appropriées de partenariat avec les acteurs privés.